

Journal du Nord

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Flandres..... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00
France et Belgique..... > 18.00; > 34.00; > 64.00
Union postale..... > 20.00; > 36.00; > 62.00

REDACTION - ANNONCES ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 24 et 1906. Inter. 6.
ABONNEMENTS TOURCOING : 3, rue Carvet, Tél. 87.
Chèques postaux ST LIEU.

Veuillez-vous adresser
CONTRE LA VIEillesse
Faites vos achats
AU SOLDEUR
33 Rue Pierre-Molle - 22
ROUBAIX
CHAUSSURES pour toutes les branches à des Prix incroyables

BILLET PARISIEN

Suprêmes tentatives de sauvetage

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, le 19 juin. (Minuit).
Nous avons fait assister aujourd'hui à la dernière séance officielle du Conseil des Anciens. Toute l'actualité a été telle que nous n'avons pu consacrer qu'un très court espace à ce grand nombre de députés qui ont tenu de sauvetage ont été tentés de divers côtés.

La situation, cela va sans dire, n'est pas sans danger pour cela. Le Conseil est virtuellement paralysé. Toute la présidence politique ne peut faire que l'incertitude se soit produite. Mais passons rapidement en revue les incidents de la journée.

Les socialistes, cherchant vainement une formule d'accord quant à l'attitude à adopter à l'égard du Gouvernement, ont décidé de faire un référendum parmi les membres du Conseil à propos de la commission administrative de leur parti. Cette consultation était à peine commencée que l'on apprenait que M. Berthod, député radical-socialiste du Jura, allait interpellier le Gouvernement sur la situation au Maroc.

La discussion immédiate de cette interpellation aurait eu l'avantage d'obliger les divers groupes du Conseil à prendre une position. Dès lors, on aurait vu les socialistes s'abandonner dans la vote de confiance ou même à prononcer ouvertement contre le Cabinet. C'est là le coup de grâce ou le plein coup du Conseil !

C'est ce que les socialistes et une partie de ceux qui ont voulu éviter, ils ont réussi à faire ajourner le débat. Au bord du fossé où glissent d'un mouvement lent, mais continu, les socialistes s'accrochent désespérément à toutes les herbes, à toutes les brindilles qu'ils peuvent saisir. Mais ils ne sont pas sans savoir, en effet, que la crise du Conseil sera la crise de la République d'une crise de confiance.

En attendant cet instant qu'ils retarderont indéfiniment, ils ont les objections de leur diétète, les socialistes tentent plus ou moins séparément de suprêmes efforts de conciliation avec les autres groupes de la majorité.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au sujet de l'heureux et d'heureux à l'heureux. L'heure n'est plus où le vague des formules suffit à masquer la contradiction des faits.

LES CHANGES

	Judi	Vendredi
Livre	103.38	102.90
Dollar	21.21	21.18
Bélgique	99.20	98.90

AU CONSEIL DE CABINET

Paris, 19 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, au Conseil de cabinet, au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Painlevé, président du Conseil.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a fait l'exposé de l'état des affaires extérieures.

La situation financière

M. Joseph Caillaux, ministre des Finances, a exposé au Conseil de la situation financière à propos de laquelle il a l'intention de faire un exposé plus détaillé au cours du prochain Conseil des ministres.

Les affaires marocaines

Le Conseil s'est ensuite occupé de la situation politique et particulièrement du débat qui doit s'engager, cet après-midi, devant la Chambre, à la suite d'une demande d'interpellation déposée par M. Berthod sur les affaires marocaines.

M. Painlevé a fait connaître à ses collègues le sens des discussions qu'il compte faire au cours de ce débat.

Les mesures de répression

Paris, 19 juin. — A l'issue du Conseil de cabinet, un message du Gouvernement a été communiqué à la presse que les ministres s'étaient préoccupés de la propagande communiste, qui s'exerce principalement par tracts et brochures.

Il est arrêté l'attitude que le Gouvernement prendra vis-à-vis des militants de ce parti qui, depuis les renseignements parvenus, correspondent journalièrement à Ab-el-Krim et l'insurrection à la résistance, en l'absence que la majorité du pays est opposée à la continuation des opérations militaires.

Après la réunion du Conseil de Cabinet, M. Painlevé a conféré avec M. Schrameck, ministre de l'Intérieur, et M. Chippaux, directeur de la Sûreté générale.

Le DESARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

M. Briand est entendu par la Commission sénatoriale des Affaires étrangères

Paris, 19 juin. — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Lucien Hubert, a entendu M. Briand sur la question des manquements de l'Allemagne et sur celle du pacte de sécurité.

Le ministre des Affaires étrangères a mis la Commission au courant des négociations poursuivies jusqu'à ce jour, depuis la remise du mémorandum allemand du 19 février 1925, jusqu'à l'envoi de la note du Gouvernement français au Gouvernement allemand, remise à M. Stresemann, le 14 juin dernier.

M. Briand a indiqué que nous n'efforçons qu'un déblocage de négociations délicates, mais que déjà cependant, des résultats appréciables ont été obtenus.

Il faut maintenant attendre la réponse de l'Allemagne.

Un enfant meurt de la rage

Montpellier, 19 juin. — Le jeune Joseph Pêche, 11 ans, de l'école (Nord), meurt ce jour d'un tétanos qui lui causait une mort pas de soins immédiats. Atteint de la terrible maladie, l'enfant fut transporté trop tard à l'hôpital de Montpellier, où il a succombé.

AU MAROC

Les opérations françaises

Paris, 19 juin. (Bulletin de renseignements). — **AD NORD D'OUZZAN**, un groupe socialiste, manœuvrant autour d'Ouzel-dil, a délogé les postes avancés après un vif engagement. Un détachement opérant chez les Beni-Mesquida a été violemment attaqué par les dissidents. Vers Follakine, il a pu atteindre son objectif, après une action vigoureusement menée, au cours de laquelle il a infligé des pertes sévères à l'ennemi. Notre aviation lui a prêté, pendant toute la journée, l'appui le plus efficace.

LE PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Paris, 19 juin. — Le colonel Girod, président de la Commission de l'Armée, a reçu de la délégation parlementaire envoyée au Maroc un premier rapport sommaire.

La délégation attire l'attention sur les principaux points suivants :

En ce qui concerne l'envoi des contingents au Maroc, une interprétation défavorable des instructions ministérielles a amené la démission de quelques hommes mariés et pères de famille.

La délégation a porté, dès son arrivée, toute sa sollicitude sur les établissements sanitaires de Casablanca où elle a pu constater que la nourriture y était excellente, les soins et l'hygiène parfaits et que le service chirurgical était très bien dirigé.

LA COOPERATION FRANCO-ESPAGNOLE

Madrid, 19 juin. — A l'issue de la séance plénière une note a été communiquée à la presse.

La Commission franco-espagnole a examiné, sur le rapport des experts, la question de la surveillance maritime et est tombée d'accord sur des propositions précises à soumettre aux deux gouvernements.

Elle a examiné en outre, la question de la surveillance terrestre, et a constitué une sous-commission, qui étudiera, suivant l'échange de vues générales ainsi intervenus, les moyens d'organiser une surveillance effective et concertée.

LE SULTAN FAIT SON ENTREE SOLENNELLE A FEZ

Fez, 19 juin. — Le sultan a fait son entrée solennelle à Fez par la porte Bab-Segran, où il a été reçu par le général de Chambrun, commandant la région.

Les différents corps constitués, les représentants des diverses corporations de la Médina, les notables, les oulémas, les membres du Medjless, ainsi que la population européenne s'étaient rassemblés dans le faubourg par lequel devait entrer le cortège.

Des cavaliers de tribus et de nombreux pions s'étaient massés le long des rues, attendant que sur la blanche théorie des innombrables terrasses les Indigènes, enveloppés dans le mystère de leurs voiles, répétant de proche en proche leurs joyeux de bienvenue.

C'est parmi les gens accourus, c'est dans la foule de Fez que s'est déroulée la cérémonie de la revue. Sur son passage, les bandières des corporations claquaient au vent. Dans la cour de la kasbah, les notables de la ville, dans leurs blanches burnous, formaient une haie solennelle, cependant que les légionnaires sénégalais et plus loin la garde du sultan, dans ses habits rouges et buffeteries blanches, contenaient la foule. Les fanfares éclatèrent, le cortège entra dans le palais impérial après le salut des notables au sultan. La foule, dans une vaste rumeur, se dispersa ensuite.

LA MISSION PARLEMENTAIRE A RABAT

Rabat, 19 juin. — Les membres de la mission parlementaire ont consacré leur journée à la prise de contact avec les administrations militaires et à la visite des divers services de Rabat. Dans la soirée, la mission a visité l'hôpital, puis s'est entretenue avec le colonel Huot, chef du service des renseignements, qui a donné des précisions sur l'état d'esprit des tribus somaliennes et dissidentes et sur les conditions dans lesquelles se sont produits précédemment les ébranlements et les infiltrations.

M. Vatin-Perignon, nommé directeur de l'Administration générale du Maroc

A la suite de la démission offerte par le Chef de Cabinet civil et acceptée par le résident général, le maréchal Lyauté a nommé M. Vatin-Perignon, délégué dans la fonction de directeur de l'Administration générale du Maroc.

LE LORD-MAIRE DE LONDRES EN FRANCE

Une visite à Reims et à Verdun

Londres, 19 juin. — Le lord-maire et les membres de la Cité de Londres visiteront la France la semaine prochaine. Ils quitteront Londres mercredi 24 juin. Le jour suivant, ils assisteront à un déjeuner offert en leur honneur à Paris par l'Association France-Grande-Bretagne.

Vendredi, ils se rendront à Reims, où ils seront reçus par le marquis de Polignac. Samedi après-midi, ils visiteront Verdun et assisteront à une réception à l'Hôtel de Ville, où le maire et le Conseil municipal les recevront.

Dimanche, après une cérémonie à la cathédrale, les groupes de Verdun seront passés en revue devant l'Hôtel de Ville et salueront le lord-maire, qui déposera une couronne au Mémorial des sept soldats inconnus du front de Verdun.

Après un déjeuner à l'Hôtel de Ville, le lord-maire inaugurerà le terrain de sport et assistera aux réceptions données par les autorités militaires et ecclésiastiques. Le maire de Londres sera de retour en Angleterre le 29 juin.

Le projet d'assurances sociales devant le Sénat

Paris, 19 juin. — La Commission sénatoriale de l'Hygiène, réunie sous la présidence du docteur Chauveau, a étudié les diverses dispositions concernant les assurances sociales, et qui sont celles même de la Chambre, sans toutefois en ce qui concerne les conseils de conciliateurs et des officiers.

La Commission s'est ralliée au maintien des organismes déjà existants, après desquels elle institue une commission départementale dotée de moyens d'action.

La Reine de Hollande victime d'un accident

La Haye, 19 juin. — La reine Wilhelmine qui se trouve actuellement à Chamonix, se rendait, en automobile, au pied du glacier des



LA REINE DE HOLLANDE

Bossons. Au moment où elle se préparait à quitter la voiture qui avait déjà stoppé, celle-ci fut marchée et s'arrêta brusquement devant un fossé.

La reine qui n'était pas descendue, a eu une légère confusion à trois doigts de la main droite.

LE RÉCIT DE L'EXPÉDITION D'AMUNDSEN

Nous avons dit, hier, en « Dernière Heure », qu'Amundsen était retrouvé. Un message de l'explorateur apporte le récit de son expédition :

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon premier message, nous avons quitté King-Beay le 21 mai, à 9 heures du matin, sur nos deux atrolanes, transportant un poids approximatif de trois tonnes.

Nous nous sommes dirigés vers les îles Amundsen, à l'ouest des îles King-Beay. Le brouillard, au-dessus duquel nous nous sommes élevés à une hauteur de 3.100 pieds, de façon à naviguer à l'aide des compas solaires. Pendant les deux heures qui ont suivi, nous avons vu continuellement au-dessus du brouillard, qui ne nous a pas quittés jusqu'à 8 h. du soir.

Pendant le reste du voyage, la visibilité a été excellente. Les observations ont eu lieu à 10 h. du soir ; elles ont montré que nous étions trop à l'ouest. Cette déviation était due probablement à des vents nord-est qui se manifestaient au-dessus du brouillard. Nous n'avons pas pu observer la déviation réelle. Notre direction a été en conséquence redressée un peu plus à l'est position, qui était par 87°45 de latitude Nord et 10°40 de longitude Ouest.

La distance couverte dans nos huit heures de vol a été exactement de 1.000 kilomètres, à une vitesse moyenne de 150 kilomètres l'heure. Par bon vent, nous aurions pu atteindre 200 kilomètres.

D'après nos deux observations, les altitudes stériles étaient de 3.750 mètres.

Dans les jours suivants, nous avons étudié les courbes de vent et observé les variations magnétiques et fait également des observations sur la situation météorologique.

Tandis que nous volions vers le Nord, nous avons observé une zone d'environ 100.000 mètres carrés et nous avons atteint le 86°30 de latitude Nord sans observer aucune terre. Nous pensons donc qu'il est absolument improbable qu'une terre se trouve de ce côté au Nord de l'océan Arctique.

TELEGRAMMES DE FELICITATIONS

Le gouvernement norvégien a adressé à Amundsen le télégramme suivant :

Le gouvernement adresse, à vous et à vos braves camarades, son cordial salut et ses chaleureuses félicitations pour votre merveilleux voyage. Soyez les bienvenus à votre retour au pays.

L'Association aéronautique a également envoyé un télégramme à Amundsen, dans lequel elle exprime son enthousiasme au retour de sa brillante expédition.

La croisière du Pourquoi-Pas

Cherbourg, 19 juin. — Par suite du retour d'Amundsen, l'armement spécial du Pourquoi-Pas qui se poursuivait très activement à Cherbourg, a été interrompu.

Le « Pourquoi-Pas » reprend son ancien programme et appareillera aux premiers jours de juillet pour sa croisière habituelle de recherches scientifiques dans l'Atlantique.

Cinq ans de réclusion

une femme qui écrivait son mari

Besuvies, 19 juin. — La Cour d'assises de l'Oise a condamné à cinq ans de réclusion une femme, nommée Annetta Durier, domiciliée à Puisseux-en-Bray, qui, au cours d'une violente discussion, étrangla son mari.

LES CRIMES d'un médecin marseillais

Marseille, 19 juin. — Après les importantes opérations de ces jours derniers, l'affaire Bougrat échoie un peu, du moins pour le public, dont la curiosité réclame chaque jour un fait nouveau.

Négligeant, pour le moment les faits d'une importance secondaire, le magistrat instructeur et les policiers enquêtent sur trois ordres de faits. En premier lieu, les circonstances de la mort de M. Doligne, le gérant d'un bar anglais de la rue Saint-Ferréol. En second lieu, c'est l'affaire Rumbé, qui est plus connue et plus simple. Enfin, c'est la tentative d'empoisonnement sur le courrier Bonnet. Cette tentative criminelle est, aux dires de la presse, absolument prouvée.

LE MYSTÉRIEUX AMI DU DOCTEUR

Un témoin s'est révélé, dit-il avoir vu le docteur Bougrat verser quelques choses dans le verre de M. Bonnet, alors que le courrier était mystérieusement appelé au téléphone.

Dans deux de ces trois affaires, la police estime que Bougrat n'aurait pas agi seul. Elle constate, en effet, dans le cas Doligne et dans le cas Bonnet, la présence d'un personnage qu'elle maintient identifié, mais non encore retrouvé, qui paraît exercer comme un sort de surveillance autour de Bougrat et de l'homme avec qui celui-ci se trouve, Delorme ou Bonnet.

UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE

Au moment où le juge, M. Malvalle, s'apprêtait à quitter le palais de Justice, une jeune fille se présente spontanément à son cabinet.

Le docteur Bougrat ne faisait des piqûres, déclarait-elle. Le samedi 1er mars, à une heure, je suis venue à son cabinet pour suivre mon traitement, mais le docteur ne me laisse pas pénétrer. Il me congédie immédiatement.

— Revenez un autre jour, me dit-il ; je ne puis vous faire aujourd'hui votre piqûre, j'ai dans mon cabinet un malade qui, depuis deux heures, est en proie à ses vomissements.

Cette déposition est intéressante par le fait qu'elle laisserait croire que le 14 mars, à 18 heures, Pierre Bougrat n'avait pas encore fait disparaître dans son placard le corps de l'infortuné encaisseur Rumbé.

LE PACTE DE SECURITE

LE CABINET ALLEMAND DIVISÉ sur le sujet de la note française

Berlin, 19 juin. — Des divergences de vues profondes ont éclaté au sein du Cabinet d'Empire au sujet de l'accueil qui doit être réservé à la note française sur la sécurité. Certains membres nationalistes du cabinet sont en opposition violente avec le ministre des Affaires étrangères.

Deux voudraient amener le Gouvernement à refuser de discuter avec la France sur l'éventualité d'un pacte de garantie, aussi longtemps que la France refuse de procéder à une révision des clauses fondamentales du traité de Versailles, qu'elle exigera le maintien de la convention rhénane, qu'elle opposera à l'annexion de l'Autriche par le Reich et qu'elle fera dépendre la conclusion d'un pacte de l'adhésion préalable ou simultanée de l'Allemagne à la Société des Nations.

MORT DE M. R. LA FOLLETTE sénateur américain

New-York, 19 juin. — Le sénateur Robert-Marie La Follette est décédé. Il était né



LE SÉNATEUR AMÉRICAIN LA FOLLETTE

à Primrose, dans le Wisconsin, le 14 juin 1853, avait fait des études de droit et pris part à la vie politique de son pays, surtout depuis 1896.

M. La Follette, d'origine française, chef du parti radical américain, était un adversaire déterminé de la France. On se souvient que ses élections présidentielles de novembre 1924 et de l'attitude intransigente à l'égard de la politique française qu'il adopta au cours de sa campagne électorale.

La grave « perle » des autobus parisiens

Paris, 19 juin. — La grave perle des autobus et tramways parisiens coûte 100.000 fr. par jour aux contribuables.

LA POLITIQUE DE SOUTIEN

Les socialistes n'ont pu se mettre d'accord

UN REFERENDUM SUR LES TROIS MOTIONS PROPOSÉES

Paris, 19 juin. — Les auteurs des trois motions retenues par la réunion socialiste n'ayant pu élaborer un texte unique, les trois motions ont été envoyées, dans le courant de l'après-midi, au conseil parlementaire, qui aura à se prononcer par oui ou non, sur le texte qu'il a adopté.

Le résultat de ce referendum sera communiqué par le secrétaire général du parti S.F.I.O., qui le rendra public probablement mardi prochain.

La motion ayant obtenu la majorité, sera alors publiée.

LES TROIS MOTIONS

Voici le texte des trois motions présentées par MM. Vincent Auriol, Compté-Morel et Renaudel, au referendum du parti socialiste :

Motion Auriol

Le groupe socialiste et la commission administrative permanente, décidé de défendre sous toute réserve la politique de paix, de réformes et de salut financier, votée par le parti le 11 mai 1924, et demandent, jusqu'au 10 mai 1925, et de maintenir, si nécessaire, ni de faillir, en ce qui concerne les exigences de la situation financière, et la volonté de la démocratie et du prolétariat.

Motion Compté-Morel

Le groupe du parti socialiste et la commission permanente, décidé de voter la politique dite de soutien à l'égard du Gouvernement et des groupes de gauche et de l'opinion publique, les raisons pour lesquelles ils prennent cette décision.

Il désignent à cet effet, une commission chargée de rédiger une déclaration dans ce sens.

Motion Renaudel

La Commission administrative permanente et le groupe socialiste, entendu le rapport de la commission politique sur ses entretiens avec les Groupes de gauche, décide : 1° Qu'il y a lieu de définir les raisons pour lesquelles la politique financière du ministère actuel, et le rapport au Gouvernement actuel ; 2° Que la délégation du groupe socialiste avisera le président du Conseil de cette détermination ; 3° Au préalable, répondant à la demande des groupes de gauche, l'assemblée charge la Commission politique d'entrer immédiatement en contact avec les groupes ; 4° Ulérieurement, le C. A. P. et le groupe socialiste au Parlement rédigeront une déclaration au pays républicain et socialiste.

M. KRASSINE A MOSCOU

Moscou, 19 juin. — M. Krassine est arrivé à Moscou.

Le relèvement de pension des ouvriers mineurs

Paris, 19 juin. — La Commission des Mines s'est réunie sous la présidence de M. Charles Baroin.

Elle a nommé M. Maes, député du Pas-de-Calais, rapporteur d'un projet de loi déposé par le ministre du Travail, tendant à faire bénéficier les ouvriers mineurs d'un relèvement de pension et à améliorer la situation de leurs veuves et de leurs orphelins.

M. Maes s'est déclaré prêt à déposer rapidement un rapport conduisant à l'adoption des dispositions du projet gouvernemental qui apporte à la corporation minière, en dehors des progrès qu'ils pourront en cette matière être réalisés ultérieurement, les améliorations indispensables réclamées par toutes les associations ouvrières.

AUX ASSISES DE LA SEINE

La meurtrière par pitié

Paris, 19 juin. — Virginie-Anna Levassor, cette courtisane qui tua de cinq coups de revolver dans sa chambre, rue de Monthléry, sa jeune sœur, Anais, atteinte de tuberculose et très gravement malade a comparu, cet après-midi devant la Cour d'assises de la Seine. On sait que Virginie-Anna Levassor soutient qu'elle a tué sa sœur par pitié, celle-ci lui ayant demandé de mettre fin à ses souffrances. Le seul témoin de ce drame est l'accusée elle-même.

L'INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉE

Virginie-Anna Levassor, est une petite femme en chapeau bleu et robe grise ; elle porte larges lunettes ; elle a l'air d'une modeste institutrice.

A l'interrogatoire du président, elle répond d'une voix précipitée : tout de suite elle donne l'impression d'une certaine faiblesse et d'un déséquilibre.

Virginie-Anna Levassor raconte comment les choses se sont passées :

Anais était couchée ; lorsque tout fut bien convenu entre nous, lorsque nous avons compris que nous n'aurions pas vécu, loin l'une de l'autre, que la mort était préférable, je l'ai fait lever, je l'ai assise sur une chaise ; Anais m'avait dit : « Tu tireras ; je renverrai la tête jusqu'à ce que se soit fini ». Alors j'ai commencé de tirer un premier coup en me mettant derrière ma sœur ; mais, Anais n'est pas touchée ; je regarde l'arme : Est-ce qu'elle fonctionne ? Je tire un second coup ; la tête d'Anais s'agit faiblement ; et dans un soupir, me saurait-elle dit : « Ça n'y est pas ; j'examine encore le revolver ; je regarde comment cela peut se faire que je ne puisse réussir ; je tire une troisième, une quatrième fois ; euh, la tête d'Anais se bouge plus ; je tire encore un coup pour être sûre de ne l'avoir pas manquée, il ne restait des balles ; elle était pour moi, mais je ne savais plus recharger l'arme.

Ce qu'il faut retenir de cet émouvant récit, c'est la contradiction qui existe entre ce que Virginie a déclaré à l'instruction, et ce qu'elle vient de dire aujourd'hui.

A l'instruction, Anna Levassor a prétendu en effet, que l'arme ne fonctionnait pas quand elle avait voulu se servir pour elle ; à l'audience, l'accusée affirme qu'elle se servait de la recharger.

Le président insiste sur l'évidente contradiction de la malheureuse femme. Les jurés applaudissent, se contentent-ils d'écouter, et l'interrogatoire est terminé.

Les premiers témoins sont entendus.

A LA CHAMBRE

L'interpellation de M. Doriot sur le Maroc

à la demande de M. Briand est renvoyée à la suite

Paris, 19 juin. — M. Herriot ouvre la séance à 15 h. 15.

CREDITS DIVERS

On adopte sans débat, notamment un projet de loi portant conversion en crédits définitifs des crédits provisoires ouverts sur l'exercice 1924 au titre du budget spécial des dépenses nécessaires, en exécution des traités de paix et de compte spécial d'entretien des troupes d'occupation en pays étrangers.

LA POLITIQUE DU BLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Heuss et Alexandre Doriot sur la politique du blé.

M. Pierre Laval excuse son collègue de l'Agriculture retenu au Sénat, mais le débat s'engage quand même.

Plusieurs orateurs interviennent, mais M. Herriot fait observer que le ministre de l'Agriculture étant retenu au Sénat, ne pourra pas venir assister à la discussion, et celle-ci est renvoyée à vendredi.

Une interpellation de M. Doriot sur le Maroc

Le Président donne lecture d'une demande d'interpellation de M. Doriot sur les propositions de paix faites à l'égard de l'Algérie, par l'intermédiaire de l'Italie.

M. Stéphen Tassin, garde des Sceaux, propose une commission de séance, en attendant l'arrivée du président du Conseil. (Approbations unanimes.)

La séance est levée à 16 h. 55.

REPRISE DE LA SEANCE

A 17 h. 40, les députés rentrent en foule dans la salle des séances.

M. Painlevé n'est pas au banc du Gouvernement, mais M. Briand est là ; la séance est aussitôt reprise.

Le Président donne une fois encore lecture de la demande d'interpellation de M. Doriot, et demande au Gouvernement quelle date il propose pour la discussion.

M. BRIAND DEMANDE LE RENVOI DE L'INTERPELLATION

Le ministre des Affaires étrangères demande à M. Doriot s'il croit hâter la paix en interpellant presque quotidiennement ; il ajoute que si Abd-el-Krim manifestait des intentions de paix, il trouverait certainement les moyens de les faire connaître autrement que par la voie des journaux dont fait état M. Doriot, et d'une manière nette et catégorique, il répète que la but du gouvernement au Maroc est d'assurer la paix dans le plus bref délai possible, et après avoir sauvegardé les droits et les intérêts de la France. Ce serait nous faire injure, ajoute-t-il, que de supposer que si une possibilité honorable de paix nous était faite, nous ferions des oreilles de terre de telles propositions.

Écoutez, écoutez bien les paroles du Gouvernement, les paroles qui, du moins, seront dites pour l'immense majorité de la Chambre, mais je ne suis pas sûr qu'elles plaisent à M. Doriot (Rires et applaudissements.)

M. Doriot réplique que ses amis et lui manqueraient pas une occasion de demander au Gouvernement quelle sont les vues qu'il poursuit au Maroc et s'il est décidé à conclure la paix sans précéder dans le Reich.

Il proteste contre les attaques de M. Painlevé et Briand contre les communistes, et demande au Gouvernement de préciser ce qu'il leur reproche.

Le Président qui regarde sa montre, le Président ouvre le scrutin sur le renvoi à la suite, mais les communistes protestent bruyamment, invitant le ministre des Affaires étrangères. Les injures les plus diverses partent à leur adresse.

On entend à bas la guerre Assamini Montclair !

M. Herriot proteste les appels à l'ordre. On continue à crier, et le Président ordonne à la Chambre de se lever, et de se retirer.

Après des explications assez vives, la grande majorité du groupe se décide à voter le renvoi.

LE RENVOI VOTE

Celui-ci est adopté par 525 voix contre 32. (Applaudissements à gauche.)

La séance est levée à 19 h. 10. Séance mardi, 15 heures.

Le Sénat vote le projet sur l'approvisionnement en blé

Paris, 19 juin. — La séance est ouverte à 19 h. 10, sous la présidence de M. de Selves.

ELECTION VALDÉE

On valide l'élection de M. de Maizi de Réau, comme sénateur de la Vallée de la Seine.

INTERPELLATION AJOURNÉE

Le Président annonce que M. Bluyssen a déposé une demande d'interpellation sur notre politique au Maroc.

M. Bluyssen accepte l'ajournement. Il en est ainsi décidé.

UNE PROPOSITION DE M. LEON PASQUAL

Le Sénat discute ensuite la proposition de loi de M. Léon Pasqual ayant pour objet d'accorder le bénéfice de la loi du 30 mars 1921 aux aspirants reçus aux Ecoles de sous-officiers, d'élèves officiers en 1914, et classés avant d'avoir pu bénéficier de l'application qu'octroie le 26 août 1914, relatif aux nominations à titre temporaire, en les assimilant au grade de sous-officiers à titre temporaire.

Sur l'interrogatoire de M. Lebrun, la question est renvoyée à l'examen de la Commission de l'Armée.

LA QUESTION DU BLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à assurer dans des conditions plus favorables, l'approvisionnement en blé, farine et pain.

M. Deses, rapporteur, expose le but du projet, qui facilitera la soudure.

Après une intervention de M. Milles-Lacroix, président de la Commission des finances, et de M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, le projet est adopté.

LA DACTYLOGRAPHIE DES ACTES NOTARIAIRES

On adopte ensuite, avec des dispositions additionnelles, présentées par M. Mouton, M. Dancœur et M. Doucet, le projet de loi tendant à l'impression et la dactylographie des actes notariés.

On ajourne diverses discussions, puis le Sénat règle l'ordre du jour de sa prochaine séance le 20 juin, à 15 heures.

La séance